



SITE DE
JAVRON-LES-CHAPELLES (53)

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE



PROJET NIAGARA
REFONTE DE L'OUTIL DE PRODUCTION

RESUME NON TECHNIQUE
DE L'ETUDE D'IMPACT

1 CONTENU DU RESUME NON TECHNIQUE

Le résumé non technique synthétise les informations contenues le dossier principal. Il est indissociable de ce dernier. Il est constitué des paragraphes suivants :

- les coordonnées des porteurs de projet,
- localisation du site,
- une description du site simplifiée,
- la synthèse de l'état initial,
- la synthèse des impacts et des mesures permettant d'éviter et réduire les effets négatifs,
- la compatibilité des schémas et plans
- la conclusion de l'analyse du scénario de référence
- la liste des structures ayant contribuées à la constitution de l'étude d'impact et de son résumé non technique.

2 COORDONNEES DU PORTEUR DE PROJET

Les informations administratives relatives aux porteurs du projet sont les suivantes :

▪ Raison sociale	LES VOLAILLES REMI RAMON
▪ Adresse siège social	38 Rue du Docteur Cumin 53250 Javron les Chapelles
▪ Adresse usine	38 rue du Docteur Cumin 53 250 Javron-les-Chapelles
▪ Capital	2 620 000 €
▪ Forme juridique	SAS
▪ Directeur usine	M. Sébastien RIVIERE
▪ Code A.P.E.	10 12Z
▪ N° SIRET	73725012600015
▪ Responsable du dossier	Mme Emeline BUCHOT emeline.buchot@ldc.fr 06 07 06 07 41

3 LOCALISATION DU SITE

3.1 Implantation

Le site Les Volailles Rémi Ramon est implanté à proximité du bourg de la commune de Javron-les-Chapelles dans le département de la Mayenne (53), au Nord-Est de Laval.

Coordonnées au portail d'entrée du site (Lambert 93) :
X : 453 154 m
Y : 6 817 894 m
Z : 171,9 m

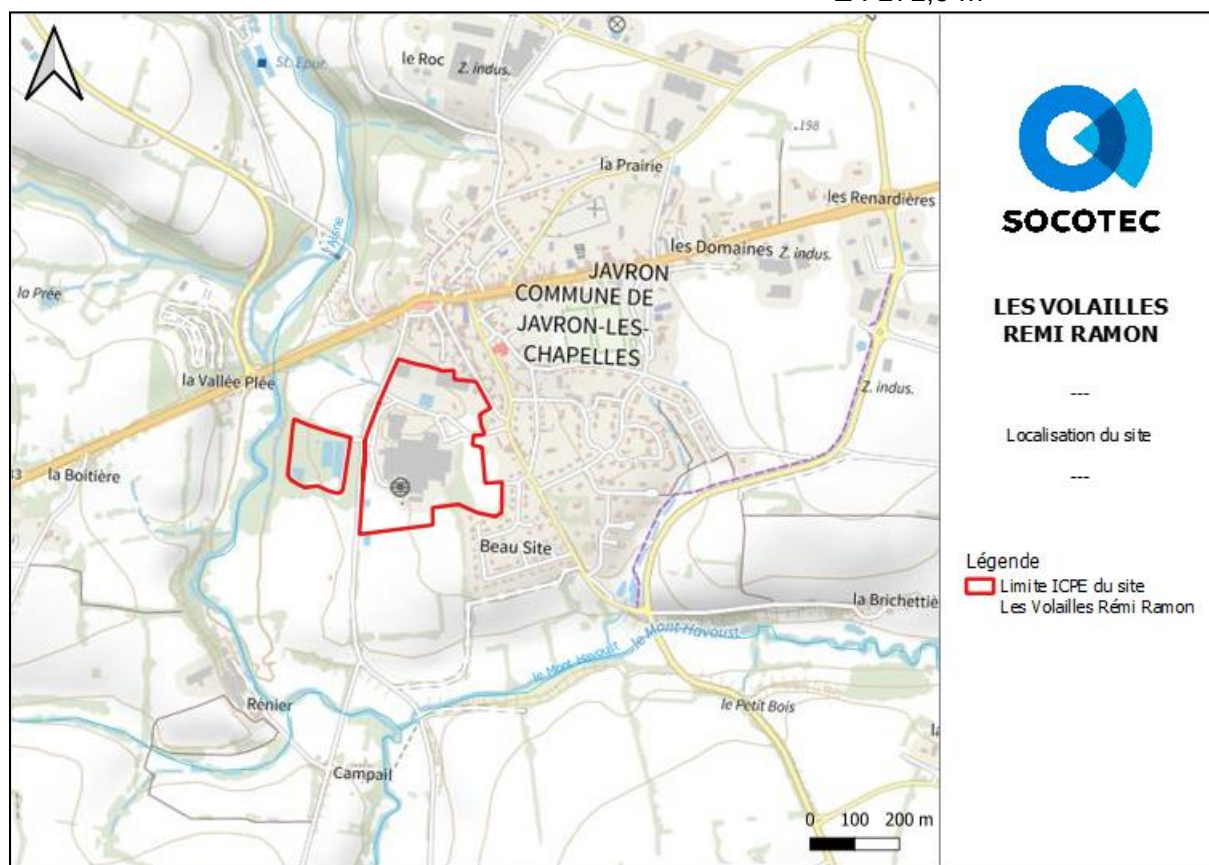


FIGURE 1 : LOCALISATION SUR FOND IGN

TABEAU 1 : ENVIRONNEMENT DU SITE LES VOLAILLES REMI RAMON

Localisation	En limite de propriété	Environnement proche <300m	Environnement éloigné >300m
Nord	Quartiers résidentiels	Quartiers résidentiels (église) N12	Zones d'activité industrielle Parcelles agricoles
Ouest	Cours d'eau l'Aisne	Parcelles agricoles	Parcelles agricoles Lieu-dit Le Lais (environ 700m)
Est	Quartiers résidentiels	Quartiers résidentiels	Parcelles agricoles Industriels (~800m) Parcelles agricoles

Localisation	En limite de propriété	Environnement proche <300m	Environnement éloigné >300m
Sud	Parcelles agricoles	Parcelles agricoles	Parcelles agricoles Cours d'eau l'Aisne et le Mont Havoust

3.2 Références cadastrales et limites du terrain

Les terrains du site sont cadastrés sur les parcelles :

- N° 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 918, 1159, 1172, 1178, 1180, 1365, 1366, 1475, 1485 de la section B.
- N° 1, 33, 34, 35, 38, 42, 220, 347, 351, 36, 37, 39, 215, 10, 352, 349, 217, 344 de la section AB.
- N° 152, 38 de la section AV. (non représenté sur le plan ci-dessous)¹.

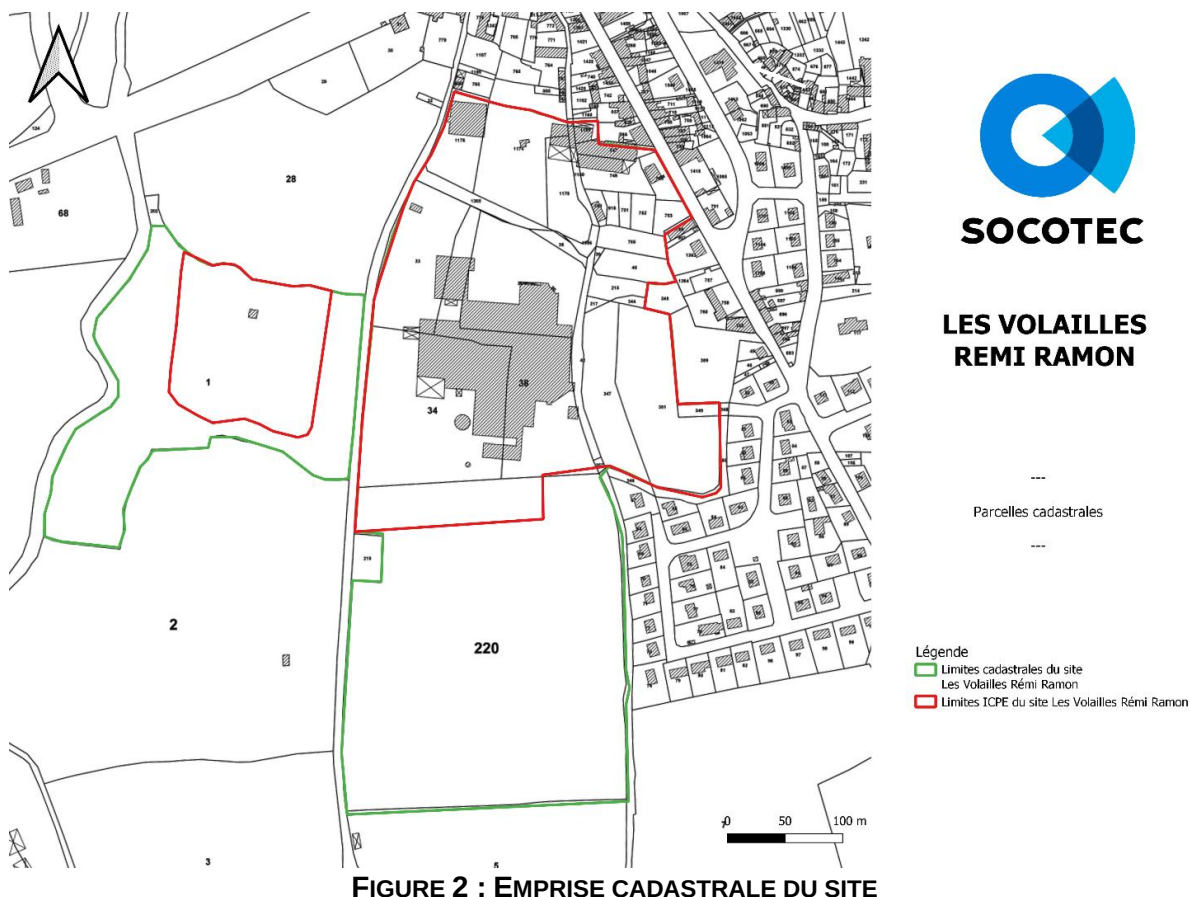


FIGURE 2 : EMPRISE CADASTRALE DU SITE

Le tableau des surfaces parcellaires est repris ci-dessous :

TABEAU 2 : REFERENCES PARCELLAIRES DU SITE

Commune d'implantation	Code postal	Section de la parcelle	Numéro de la parcelle	Superficie totale (m²)
JAVRON-LES-CHAPELLES	53 250	AB, B, AV	Liste ci-dessus	199 587

La surface de 199 587 m² correspond à la totalité des parcelles dont Les Volailles Rémi Ramon est propriétaire. L'attestation de propriété est présentée dans la pièce jointe obligatoire au DAE : **justificatif de maîtrise foncière**.

Cependant, la surface ICPE (limite ICPE) considérée est plus petite. En effet,

¹ Correspond aux parcelles de l'ancienne station d'épuration

- les parcelles de la section AV ne sont pas incluses dans la surface ICPE car elles correspondent à la localisation de l'ancienne station d'épuration du site,
- les surfaces des parcelles n°1 et 220 de la section AB ne sont pas prises en intégralité : les surfaces considérées comme faisant partie du secteur ICPE² sont la surface de la station d'épuration (en cours de construction au niveau de l'actuel prétraitement à côté de l'usine) et la surface du parking. Le reste de la parcelle étant un bois, il est situé en dehors des limites ICPE (derrière la clôture du site).

Les superficies retenues pour le site Les Volailles Rémi Ramon sont :

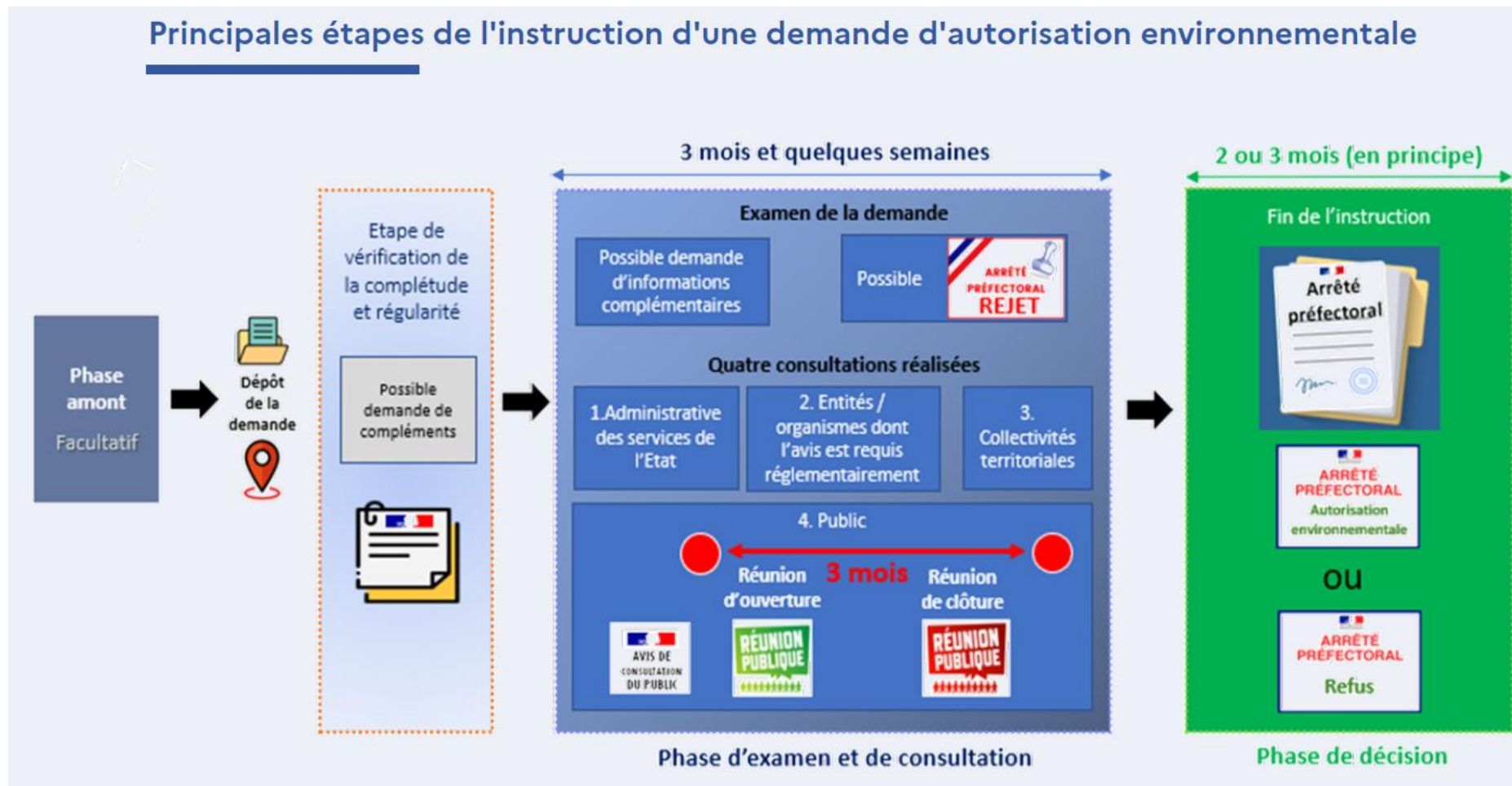
- **Périmètre ICPE (en rouge sur la figure 2) = 112 380 m².**
- **Périmètre cadastral (emprise foncière) = 199 587 m²**



FIGURE 3 : LOCALISATION DU SITE SUR FOND IGN (2024)

² La surface ICPE totale a été calculée à partir des surfaces des parcelles intégralement incluses dans la surface ICPE et de calcul de surface sur Géoportail pour les parcelles n°1 et 220 de la section AB.

4 DEROULE DE L'INSTRUCTION D'UNE AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE



5 OBJET DU DOSSIER

Le présent document s'inscrit dans le cadre du dossier de demande d'autorisation environnementale (DAE) de l'usine d'abattage de volailles de la société Les Volailles Rémi Ramon situé à Javron-les-Chapelles (53).

La société Les Volailles Rémi Ramon a été créée en 1958. Le site est spécialisé dans l'abattage de volailles, et dans la préparation de produits d'origine animale.

L'établissement appartenant au groupe LDC a comme projet nommé « Niagara » la réfection de son schéma industriel avec :

- L'abandon de l'abattage de poulet du quotidien de 1,8 kg pour passer à une production de poulets du quotidien de 3,3 kg,
- Augmenter le volume d'abattage journalier en passant de 100 tonnes par jour de carcasses à 180 tonnes par jour de carcasses.

Ce projet est l'aboutissement d'une longue réflexion sur la transformation du site au regard des enjeux de la filière des volailles françaises, du groupe LDC et du site situé à Javron-les-Chapelles. En effet, depuis 2023, l'établissement a travaillé à préparer le site à accueillir cette nouvelle activité, l'établissement a donc travaillé dans une première phase (appelée phase 1) à

- Mettre à jour l'ensemble de sa situation administrative,
- Optimiser et investir sur de nouveaux aménagements pour maîtriser et réduire son impact environnemental (énergétique, consommation de ressource, rejets industriels, ...),
- Optimiser les aspects de « Food Defense »,

La phase 1 a fait l'objet de plusieurs dossiers réglementaires (porter à connaissance) et ont fait l'objet de validation administrative (prise d'acte).

Le projet Niagara (phase 2) concerne donc la demande d'autorisation environnementale pour intégrer le changement d'activité et l'augmentation du tonnage abattu.

Il ne s'agit pas ici d'un projet de construction, mais d'un site existant et en fonctionnement qui prévoit d'augmenter son tonnage abattu. Ainsi, le projet ne prévoit pas de nouvelle extension. L'usine sera réorganisée dans son intérieur avec la mise en place de nouveaux équipements pour le démarrage de la nouvelle activité. Le dossier n'est pas associé à une demande de permis de construire.

A ce titre, les modifications envisagées doivent être instruites selon les dispositions de l'article R.181-46 du Code de l'Environnement, et une nouvelle autorisation environnementale doit être délivrée. Ainsi, un dossier de Demande d'Autorisation Environnementale doit être constitué au titre des articles R.181-12 et suivants du Code de l'Environnement.

L'annexe de l'article R.122-2 du Code de l'Environnement précise les catégories de projet devant réaliser une évaluation environnementale, soit de façon systématique, soit après une étude cas par cas. Après analyse, le projet est soumis à Evaluation Environnementale de façon systématique (Rubrique 1). Une Etude d'Impact doit donc être jointe au Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale.

6 PROJET NIAGARA

6.1 Le projet

Le projet du site appelé « PROJET NIAGARA » fait constat de l'état des lieux de la filière poulet dans le groupe LDC : 1 poulet sur 2 est aujourd'hui importé. Le groupe LDC souhaite accompagner le marché et la souveraineté alimentaire de la France en développant sa capacité de production et sa productivité sur l'activité poulets du quotidien. L'objectif est de faire du site de Javron-les-Chapelles le site référent en poulet du quotidien de 3.3 kg dans la région Pays de la Loire.

Le projet permettra notamment :

- D'inscrire durablement la filière avicole en Pays de la Loire et consolider l'amont au plus près des sites de production,
- D'optimiser les sites et investissements du groupe par leur spécialisation,
- D'assurer un plan de continuité pour ses clients qui sont en demande,
- De répondre aux tendances actuelles (baisse dinde, croissance en élaborés),
- De moderniser ses outils industriels pour gagner en compétitivité,

C'est de ces constats et enjeux qu'est né le projet d'investissement sur le site de Javron-les-Chapelles. Cette refonte concerne d'abord la modernisation et l'évolution des installations existantes : **projet phase 1**.

Cette phase 1 s'est déroulée **sur l'année 2023 et 2024 avec notamment le dépôt de dossier réglementaire permettant la modernisation de la station d'épuration complète, l'extension du quai vif, la refonte des énergies (suppression des énergies consommatrice de fioul notamment), ...**

Une fois l'usine prête, l'établissement pourra changer son activité pour un passage à une activité d'abattage et de la découpe à 100% de poulets du quotidien de 3,3 kg = **le projet phase 2 objet de la présente demande d'autorisation environnementale**

Le projet NIAGARA est un projet d'envergure qui a fait l'objet d'une réflexion poussée depuis plusieurs années. Des temps d'échanges ont été réalisés concernant le projet au regard de ses enjeux au sein du site Les Volailles Rémi Ramon avec le groupe LDC et le pôle VOLENA. Des échanges ont également eu lieu avec la commune, la préfecture et les élus du département afin de partager le projet et de les mettre au cœur des enjeux.

6.2 Rappel du contexte administratif

A ce jour, le site est couvert par les documents préfectoraux suivant :

Référence	Portée
Arrêté n°2014154-0015 du 03 juin 2014	Arrêté préfectoral d'autorisation (APA) d'exploiter un atelier d'abattage et un atelier de préparation de produits alimentaire d'origine animale.
Donné acte du 24 février 2020	Donné acte sur la modification jugée notable mais non substantielle – absence d'APC : Mise en place d'une SDM fonctionnant à l'ammoniac.
Arrêté n°BPEF-2023-0051 du 12-06-2023	Arrêté préfectoral complémentaire (APC) : actualisation de la situation administrative (classement ICPE), volume de rejet et épandage.
Donné acte du 06 février 2024	Donné acte sur la modification jugée notable mais non substantielle – absence d'APC : Refonte de la STEP existante, extension de l'usine, modification des énergies et utilités, création d'un bassin d'orage et de confinement, extension des locaux sociaux.
Donné acte du 08 avril 2024	Donné acte sur la modification jugée notable mais non substantielle – absence d'APC : Modification des parcelles cadastrales et aménagement d'un parking VL.
Donné acte du 06 août 2024	Donné acte sur la modification jugée notable mais non substantielle – absence d'APC : extension de la zone laverie, extension d'un frigo co-produits, création d'un auvent pour les chariots et déplacement de la zone de distribution de carburants.

TABEAU 3 : ARRETES PREFECTORAUX DU SITE

Pour rappel l'établissement a déposé des dossiers de porter à connaissance pour quelques réorganisations et extensions sur le site (= projet phase 1 cf. ci-avant). Les travaux ont débuté dès réception **des prises d'acte** (= autorisations) de l'administration ou de l'APC.

L'échéancier prévisionnel³ de ces travaux est le suivant :

³ A noter qu'il s'agit d'un échéancier prévisionnel proposé à titre purement indicatif selon les informations disponibles à ce jour sur l'avancement des travaux. Il ne s'agit en aucun cas d'un engagement de la part de l'exploitant.

Travaux	Date de début	Date de fin projetée
Refonte STEP	Avril 2024	Septembre 2025
Extension quai vif	Avril 2024	Janvier 2025
Extension découpe	Septembre 2025	Septembre 2026
Extension ressuage	Mars 2025	Mars 2026
Déplacement zone carburant	Octobre 2024	Octobre 2024
Création parking VL	Février 2024	Juin 2024
Extension laverie	Juin 2025	Juin 2026
Création auvent chariot	Janvier 2025	Janvier 2025
Extension frigo co-produit	Septembre 2025	Septembre 2026

7 SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL

La description des facteurs environnementaux au sein de la zone d'étude présente les différentes caractéristiques de l'environnement. Elle permet d'évaluer les enjeux et la sensibilité du site dans sa globalité. Cette partie est le point d'ancrage pour définir les grandes orientations d'aménagement et les mesures à prendre, le cas échéant, pour éviter, réduire, atténuer voire compenser les incidences du projet.

Une hiérarchisation des enjeux liés à l'état actuel de l'environnement est proposée dans le tableau suivant.

La méthodologie adoptée pour la constitution de l'état initial et la définition puis la hiérarchisation des enjeux est détaillée dans le chapitre « Description des méthodes utilisées » du dossier principal.

CATEGORIE	SYNTHÈSE ET JUSTIFICATION DES ENJEUX	Hiérarchisation des enjeux
MILIEU PHYSIQUE		
Occupation des sols	Le site est implanté proche du centre bourg de Javron-les-Chapelles, en milieu semi-rural. Les parcelles du site sont situées en zonage Ue – zone économique du document d'urbanisme.	Faible
Relief et Topographie	Le site Les Volailles Rémi Ramon se situe au bord du cours d'eau de l'Aisne, à faible altitude.	Négligeable
Paysage	Le site Les Volailles Rémi Ramon est à proximité d'un monument historique : l'église de Javron-les-Chapelles. Le site est visible depuis le parvis de l'église.	Modéré
Climat	Le climat sur la commune de Javron-les-Chapelles est un climat océanique altéré.	Faible
Géologie	Le sous-sol au niveau du site se situe est composé essentiellement de siltites.	Négligeable
Sols pollués ou potentiellement pollués	Le terrain d'étude n'est pas concerné par des sites BASIAS ou BASOL. Le site Les Volailles Rémi Ramon est localisé sur des parcelles historiquement agricoles avant l'implantation du site en 1958 sans activité ayant pu conduire à une contamination.	Négligeable
Hydrogéologie	Le site Les Volailles Rémi Ramon n'est pas localisé sur une ZRE aquifère ou hydrographique. La masse d'eau souterraine au niveau du site est en bon état quantitatif mais en état chimique médiocre.	Faible
Hydrographie	Le site Les volailles Rémi Ramon se situe sur la masse d'eau superficielle FRGR0506 : L'Aisne et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Mayenne, qui est en mauvaise état qualitatif, notamment sur le phosphore total et le carbone organique total.	Fort
Zones humides	Absence de zone humide identifiée sur l'emprise ICPE du site.	Faible
Usage de l'eau	Le site est situé dans une zone sensible pour le phosphore et vulnérable pour les nitrates, la commune est concernée par un arrêté cadre sécheresse, et les pressions sur la ressource en eau en France sont grandissantes. De par son activité, le site Les volailles Rémi Ramon est un fort consommateur d'eau sur le réseau AEP.	Fort

CATEGORIE	SYNTHESE ET JUSTIFICATION DES ENJEUX	Hiérarchisation des enjeux
RISQUES ET NUISANCES		
Risques naturels	Le site étudié est localisé dans une zone d'aléa faible vis-à-vis du risque de retrait-gonflement des argiles, modérée pour le risque sismique, et élevé (de catégorie 3) pour l'exposition au radon. Les aléas d'inondation et débordement de cours d'eau sont jugés faibles au droit du site. Il se situe à proximité d'une zone potentiellement sujette aux débordements de nappe. L'établissement n'est pas situé en zone de mouvements de terrain.	Faible
Risques technologiques	La commune de Javron-les-Chapelles n'est pas concernée par le risque TMD, ni par le risque rupture de barrage.	Faible
Risques industriels	Aucune installation nucléaire n'est implantée dans le département, l'installation industriel la plus proche se situe à 600 m.	Faible
Air	La commune de Javron-les-Chapelles n'est pas classée comme zone sensible à la qualité de l'air.	Faible
Odeurs	Le site Les Volailles Rémi Ramon est situé à proximité du centre bourg de Javron-les-Chapelles, et exerce une activité pouvant être émettrice d'odeurs notamment en situation dégradée.	Fort
Bruit	Le site Les Volailles Rémi Ramon est situé à proximité du centre de la commune et exerce une activité émettrice de bruit.	Fort
Vibrations	L'activité du site Les Volailles Rémi Ramon n'émet pas de forte vibration.	Négligeable
Emissions lumineuses	Les émissions lumineuses émis par le site sont faibles, elles sont utiles pour la sécurité des biens et des personnes.	Faible
Rayonnement électro-magnétiques	Les activités sur le site Les Volailles Rémi Ramon se font en intérieur, les rayonnements électromagnétiques présentent un caractère peu sensible.	Négligeable
MILIEU HUMAIN		
Contexte communal et démographique	La commune de Javron-les-Chapelles est caractéristique d'un environnement rural. L'évolution démographique de la commune est en légère diminution. La population de la commune est plutôt vieillissante.	Faible
Environnement économique	Javron-les-Chapelles est une commune avec une population vieillissante. Les activités industrielles, dont le site Les Volailles Rémi Ramon fait partie, constituent un pilier de l'emploi local à Javron-les-Chapelles. La présence d'industries au sein de la Communauté de Communes est un enjeu important afin d'assurer la compétitivité et l'attractivité d'un territoire globalement rural.	Fort
Contexte agricole	Le territoire de Javron-les-Chapelles est composé de parcelle agricole en grande partie. Le site est existant et ne prévoit pas d'extension sur des parcelles agricoles. Le site est situé en zone d'activité économique sur les documents d'urbanisme.	Faible
Transport et trafic routier	Le site est accessible par voie routière via la RN12. Aucune voir ferrée ne passe à proximité de l'usine, et aucun aéroport se trouve proche du site. La commune de Javron-les-Chapelles est reliée à Mayenne par le réseau de transport routier de la région, ainsi que par la voie verte.	Négligeable
Réseaux	Le secteur est correctement desservi par les réseaux de viabilisation, avec un réseau électrique enterré, une alimentation eau en potable et un réseau d'assainissement séparatif pour les eaux usées et les eaux pluviales.	Faible
Gestion des déchets	L'établissement dispose de contrats dédiés concernant les déchets industriels.	Faible

CATEGORIE	SYNTHESE ET JUSTIFICATION DES ENJEUX	Hiérarchisation des enjeux
MILIEU NATUREL		
Zones d'intérêt écologique réglementaires	L'emprise du projet n'est pas incluse dans une zone d'intérêt écologique réglementaire.	Faible
Natura 2000	L'emprise du projet n'est pas incluse dans une zone Natura 2000.	Faible
Zones d'intérêt écologique non réglementaire	L'emprise du projet n'est pas incluse dans une zone d'intérêt écologique non réglementaire.	Faible
Trame noire	Le site Les Volailles Rémi Ramon participe à la source lumineuse de la commune de Javron-les-Chapelles, au même titre que les autres entreprises de la zone d'activité.	Faible
Flore	Le site Les volailles Rémi Ramon est déjà imperméabilisé et aucune modification du bâti n'est prévu.	Faible
Faune	Sur les parcelles de la station du site Les Volailles Rémi Ramon, plusieurs espèces de mammifères protégés, une espèce de reptile, plusieurs espèces d'oiseaux dont une quasi-menacée, et plusieurs espèces de chiroptères ont été observés. L'enjeu concerne donc notamment les espaces où se situent les haies et sapins et non les parcelles de l'usine.	Fort (STEP)
		Faible (reste du site)

8 INCIDENCES NOTABLES DU SITE EN EXPLOITATION SUR L'ENVIRONNEMENT

Le tableau page suivante présente la synthèse des impacts du projet sur les différents compartiments environnementaux.

CATEGORIE	ENJEUX (État initial)	IMPACTS EN PHASE D'EXPLOITATION		MESURES VISANT A EVITER ET REDUIRE	IMPACTS RESIDUELS																				
		NATURE DES IMPACTS PERMANENTS DU PROJET	QUANTIFICATIO N																						
MILIEU PHYSIQUE																									
Occupation des sols	Faible	Le projet n'aura pas d'impact sur cette thématique : absence d'aménagement prévus en extérieur, absence de nouvelle constructions.	Nul	/	/																				
Relief et Topographie	Négligeable	Le projet n'aura pas d'impact sur cette thématique : absence d'aménagement prévus en extérieur, absence de nouvelle constructions.	Nul	/	/																				
Paysage	Modéré	Le projet n'aura pas d'impact sur cette thématique : absence d'aménagement prévus en extérieur, absence de nouvelle constructions.	Nul	/	/																				
Climat	Faible	Adaptation du site – hausse du niveau de la mer	Sans objet	/																					
	Faible	Adaptation du site – vents forts Absence de nouvelles construction, activité située en intérieur	Nul	/	/																				
	Fort	Adaptation du site – alimentation en eau Cf. partie ci-après sur l'eau	Fort	Cf. partie Eau ci-après																					
	Faible	Adaptation du site – inondation Cf. partie ci-après risques naturels	Faible	Cf. ci-après																					
	Faible	Adaptation du site – augmentation des températures Pas de nouvelles surfaces à réfrigérer : absence d'augmentation significative de la production de froid. Suppression des groupes froids utilisant des HFC (gaz à effets de serre fluorés).	Faible Positif	- Suppression des groupes froid fonctionnant aux fluides frigorigènes, - Suppression de l'utilisation du fioul et utilisation du propane, - Politique de réduction d'énergie : suivi des consommations et des indicateurs, plan de gestion énergétique conforme aux meilleures techniques disponibles du document de référence du secteur d'activité (BREF SA abattoir), plan d'action dédié, - Sensibilisation du personnel, modes opératoires, ...	Faible																				
	Modéré	Adaptation du site –maitrise des émissions de gaz à effet de serre Cf. analyse dédiée en annexe. <table><tr><td></td><td>Emissions initiales (en t)</td><td>Emissions finales (en t)</td></tr><tr><td>TOTAL DES EMISSIONS PAR AN :</td><td>43 473,876 t eq CO₂ (2,090 t par t de produits finis)</td><td>78 919,682 t eq CO₂ (1,445 t par t de produits finis)</td></tr><tr><td>TOTAL DES EMISSIONS PAR AN : (hors approvisionnement de poulet vifs)</td><td>5 268,154 t eq CO₂ (0,253 t par t de produits finis)</td><td>10 149,383 t eq CO₂ (0,186 t par t de produits finis)]</td></tr></table> On observe une augmentation de la production « brute » d'émission gaz à effet de serre en raison de l'augmentation du volume d'activité. Toutefois, en ramenant la valeur au tonnage de produit fini on observe une amélioration des émissions de gaz à effet de serre ce qui s'explique par l'optimisation des énergies du site notamment.		Emissions initiales (en t)	Emissions finales (en t)	TOTAL DES EMISSIONS PAR AN :	43 473,876 t eq CO ₂ (2,090 t par t de produits finis)	78 919,682 t eq CO ₂ (1,445 t par t de produits finis)	TOTAL DES EMISSIONS PAR AN : (hors approvisionnement de poulet vifs)	5 268,154 t eq CO ₂ (0,253 t par t de produits finis)	10 149,383 t eq CO ₂ (0,186 t par t de produits finis)]	Faible	Cf. étude autoportante : <table><tr><td>Mesures ERC</td><td>Emissions de GES évités</td><td>Etat d'avancement</td></tr><tr><td>Retrait de l'équipement de production de froid CIMS fonctionnant à l'aide de fluide frigorigène R404a (249,5 kg de fuite en 2023).</td><td>1179,636 t eq CO₂ par an</td><td>Prévu dans le cadre du projet</td></tr><tr><td>Retrait de 2 chaudières fioul consommant plus de 70 m3 de fioul à l'année (72 519 litres consommés en 2023).</td><td>193,965 t eq CO2 par an</td><td>Prévu dans le cadre du projet</td></tr><tr><td>Premiers essais sur l'utilisation de carburant B100 pour les véhicules en charge de l'acheminement des poulets sur le site. (ci-contre émissions si 30% de la flotte est convertie).</td><td>103,489 t eq CO2 par an</td><td>A l'étude</td></tr></table>	Mesures ERC	Emissions de GES évités	Etat d'avancement	Retrait de l'équipement de production de froid CIMS fonctionnant à l'aide de fluide frigorigène R404a (249,5 kg de fuite en 2023).	1179,636 t eq CO ₂ par an	Prévu dans le cadre du projet	Retrait de 2 chaudières fioul consommant plus de 70 m3 de fioul à l'année (72 519 litres consommés en 2023).	193,965 t eq CO2 par an	Prévu dans le cadre du projet	Premiers essais sur l'utilisation de carburant B100 pour les véhicules en charge de l'acheminement des poulets sur le site. (ci-contre émissions si 30% de la flotte est convertie).	103,489 t eq CO2 par an	A l'étude
	Emissions initiales (en t)	Emissions finales (en t)																							
TOTAL DES EMISSIONS PAR AN :	43 473,876 t eq CO ₂ (2,090 t par t de produits finis)	78 919,682 t eq CO ₂ (1,445 t par t de produits finis)																							
TOTAL DES EMISSIONS PAR AN : (hors approvisionnement de poulet vifs)	5 268,154 t eq CO ₂ (0,253 t par t de produits finis)	10 149,383 t eq CO ₂ (0,186 t par t de produits finis)]																							
Mesures ERC	Emissions de GES évités	Etat d'avancement																							
Retrait de l'équipement de production de froid CIMS fonctionnant à l'aide de fluide frigorigène R404a (249,5 kg de fuite en 2023).	1179,636 t eq CO ₂ par an	Prévu dans le cadre du projet																							
Retrait de 2 chaudières fioul consommant plus de 70 m3 de fioul à l'année (72 519 litres consommés en 2023).	193,965 t eq CO2 par an	Prévu dans le cadre du projet																							
Premiers essais sur l'utilisation de carburant B100 pour les véhicules en charge de l'acheminement des poulets sur le site. (ci-contre émissions si 30% de la flotte est convertie).	103,489 t eq CO2 par an	A l'étude																							
Géologie	Négligeable	Le projet n'aura pas d'impact sur cette thématique : absence d'aménagement prévus en extérieur, absence de nouvelle constructions.	Nul	/	/																				
Sols pollués ou potentiellement pollués	Négligeable	Le projet n'aura pas d'impact sur cette thématique : absence d'aménagement prévus en extérieur, absence de nouvelle constructions.	Nul	/	/																				
Hydrogéologie / Hydrographie	Faible (Hydrographie – aspect quantitatif)	Eaux usées : Augmentation du volume de rejet à 600 m3/j dans l'Aisne et évolution des flux rejetés avec le changement d'activité et l'augmentation de la production. Pas de changement du point de rejet. Nouvelle station en cours de construction. Vis-à-vis de l'acceptabilité du milieu récepteur : - Dépassement en juin sur le paramètre phosphore (quantitatif)	Modéré	Quantitatif : diminution du volume de rejet : - Recyclage des eaux usées traitées sur la station - Mise en œuvre de la réutilisation après traitement tertiaire Qualitatif :	Faible et maîtrisé																				

CATEGORIE	ENJEUX (État initial)	IMPACTS EN PHASE D'EXPLOITATION		MESURES VISANT A EVITER ET REDUIRE	IMPACTS RESIDUELS
		NATURE DES IMPACTS PERMANENTS DU PROJET	QUANTIFICATION		
	Fort (Hydrographie – aspect qualitatif)	- Toutefois : absence de déclassement du milieu récepteur (qualitatif) Eaux pluviales : Absence de modification avec le projet.	Faible	- Mise en place d'un suivi du milieu récepteur l'Aisne sur le mois de juin sur différents paramètres, - Proposition de nouvelles normes de rejet en cohérence avec l'acceptabilité du milieu, les MTD du secteur d'activité, le SDAGE/SAGE. - Mise en place d'un suivi supplémentaire sur les paramètre AOx, Zn et Ni (RSDE).	Faible et maîtrisé
	Faible (hydrogéologie)		Faible		Faible et maîtrisé
	Fort Zones de protection spécifique : directive nitrate, arrêté sécheresse, zone sensible Pt		Modéré		Faible et maîtrisé
Usage de l'eau	Fort	En raison de l'augmentation d'activité : augmentation du prélèvement d'eau sur le réseau AEP. - Le prélèvement d'eau servant à l'usine se fait dans la Mayenne, au niveau du barrage de Saint-Fraimbault-de-Prières, masse d'eau FRGR0459. Il est estimé en situation future à 216 000 m³/an. - Le rejet de l'usine Les Volailles Rémi Ramon se fait dans l'Aisne, masse d'eau FRGR0506. Compte tenu de l'absence d'incorporation d'eau dans les recettes et de l'absence d'évaporation d'eau dans les usages techniques, 100% du volume consommé est rejeté. - Le prélèvement et le rejet se font donc tous les deux dans le bassin versant de la Mayenne, le prélèvement sur la Mayenne se faisant en aval du rejet sur l'Aisne.	Modéré en termes de prélèvement brut immédiat	- Mise en œuvre de la réutilisation d'eau après traitement tertiaire, - Mise en œuvre de l'utilisation d'eau traitée sur la station - Mise à jour des mesures à mettre en œuvre dans le cadre des arrêtés sécheresse.	Faible et maîtrisé
			Négligeable quantitativement à l'échelle du bassin versant		
RISQUES ET NUISANCES					
Risques naturels	Faible	Le projet n'aura pas d'impact sur cette thématique : absence d'aménagement prévus en extérieur, absence de nouvelle constructions.	Nul	/	/
Risques technologiques					
Risques industriels					
Air	Faible	Impacts du projet : - Diminution du nombre d'appareil de combustion, - Suppression des appareils utilisant du fioul, - Suppression des groupes froid fonctionnant aux gaz à effet de serre fluorés, - Augmentation du trafic du véhicules	Faible Positif	- Suppression des installations fonctionnant au fioul - Mise en place d'un suivi annuel des émissions en sortie des chaudières afin vérifier le respect des valeurs règlementaire. - Suppression des groupes froids fonctionnant aux HFc.	Négligeable
Odeurs	Fort	Impacts du projet : Suppression de l'ateliers élaborés cuits, Augmentation du volume de déchets produits.	Faible	Couverture et désodorisation des ouvrages qui peuvent l'être	Négligeable

CATEGORIE	ENJEUX (État initial)	IMPACTS EN PHASE D'EXPLOITATION		MESURES VISANT A EVITER ET REDUIRE	IMPACTS RESIDUELS
		NATURE DES IMPACTS PERMANENTS DU PROJET	QUANTIFICATION		
		Le site est susceptible de produire des odeurs mais ces dernières peuvent être significatives uniquement lors de dysfonctionnement. Les postes d'émissions concernent : - Le process de cuisson, - Le stockage de déchets organiques (sous-produits d'animaux), - La station d'épuration (stockage des boues, refus de dégrillage,...), Absence de modification réelle avec le projet en dehors de la suppression de la cuisson.	Positif	- Mise en place d'une aération forte du bassin tampon avec du matériel performant de type hydroéjecteur. Les turbines seront couvertes pour éviter les projections, - L'ensemble du traitement des boues sera réalisé dans un local avec désodorisation au plus près des points d'émission. - Gestion des flottants via les boues biologiques - Les bennes collectant les refus de tamisage dégrillage seront situés dans un local désodorisé, - Usine : arrêt de la cuisson.	
Bruit	Modéré	Impacts du projet : - Pas de nouvelles machines ou utilités en extérieur, - Changement de la chaîne d'abattage et de découpe en intérieur pour des équipements plus performants, - Equipements plus performants sur la station en cours de construction, - Pas de nouvelle activité émettrice de bruit.	Modéré	- Mise en place d'équipements performant sur la station d'épuration, - Mise en place d'une chaîne d'abattage et de découpe récente et performante, - Mesure de bruit après projet, - Capotage des surpresseurs de la station d'épuration ; - Aménagement de zones de circulation et de stationnements PL/VL, - Aménagement du site et plan de circulation permettant de limiter les manœuvres de PL et VL, - Suppression groupe froid côté HFC,	Faible
Vibrations	Négligeable	Le projet n'aura pas d'impact sur cette thématique.	Nul	/	/
Emissions lumineuses	Faible	Le projet n'aura pas d'impact sur cette thématique : absence de nouvelles installations.	Nul	/	/
Rayonnement électro-magnétiques	Négligeable	Le projet n'aura pas d'impact sur cette thématique.	Nul	/	/
MILIEU HUMAIN					
Contexte communal et démographique	Faible	Le projet n'aura pas d'impact sur cette thématique.	Nul	/	/
Contexte agricole	Faible	Le projet n'aura pas d'impact sur cette thématique.	Nul	/	/
Transport et trafic routier	Négligeable	Augmentation du trafic de PL (+ 3 PL / j la journée pour l'approvisionnement). Le trafic lié à l'activité du site ne représente que 7,44 % de la circulation totale actuellement enregistrée sur la RN12, et 2,18% en ne considérant que les poids-lourds. L'impact du trafic reste donc très faible et négligeable sur les poids lourds. De plus, la circulation de poids lourds dans le centre-ville de Javron-les-Chapelles est évitée.	Faible	- Optimisation des expéditions (nouvelle activité) - Réflexion sur la circulation des PL en concertation avec la commune	Négligeable
Réseaux	Faible	Le projet n'aura pas d'impact sur cette thématique. Ensemble des réseaux existants conservés.	Nul	/	/
Gestion des déchets	Faible	L'augmentation du volume de production est associée à une augmentation du volume de déchets produits. Les déchets produits concernent : ▪ Les déchets issus du processus de production ; ▪ Les déchets issus de la station d'épuration (refus de tamisage, boues biologiques, charbon actif) ; ▪ Les emballages vides (papier, bois, cartons, ...) ;	Nul	/	/

CATEGORIE	ENJEUX (État initial)	IMPACTS EN PHASE D'EXPLOITATION		MESURES VISANT A EVITER ET REDUIRE	IMPACTS RESIDUELS
		NATURE DES IMPACTS PERMANENTS DU PROJET	QUANTIFICATION		
		Les activités de maintenance et d'entretien du site (huile usagée, pièces métalliques, ...). Absence de nouvelle typologie de déchets. Les filières de traitement déjà en place sont conservées. Le plan d'épandage pour la gestion des boues issues du traitement des eaux usées et conservé. Ce dernier est suffisamment dimensionné pour accueillir le nouveau volume de boues produites.			
MILIEU NATUREL					
Zones d'intérêt écologique réglementaires	Faible	Le projet n'aura pas d'impact sur cette thématique : absence d'aménagement prévus en extérieur, absence de nouvelle constructions.	Nul	/	/

9 SYNTHÈSE DES PRINCIPALES MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION ET DE COMPENSATION PRÉVUES

9.1 Mesures ERC prévues

Les mesures sont légendées selon leur typologie : E (éviter), R (réduire), C (compenser).

A noter que cela concerne les nouvelles mesures mises en place et non toutes celles déjà en place avec l'activité qui sont détaillées dans la pièce d'étude d'impact.

Elles sont synthétisées dans le tableau suivant :

CATEGORIE	IMPACT DU PROJET	TYPE DE MESURE	Description
		(E, R ou C)	
Vulnérabilité au changement climatique			
Adaptation du site – alimentation en eau	Fort	Cf. partie eau ci-après	Cf. Partie eau ci-après
Adaptation du site –maîtrise des émissions de gaz à effet de serre	Impact global brut modéré Impact positif à tonnage équivalent	- Mesures d'évitement (E) - Mesure de d'évitement et réduction (E) (R) - Mesure de réduction (E) – à l'étude	- Suppression des groupes froid fonctionnant aux fluides frigorigènes, - Suppression de l'utilisation du fioul et utilisation du propane, - A l'étude : utilisation de B100 pour les camions
Adaptation du site – augmentation des températures	Faible	- Mesures d'évitement (E) - Mesures d'évitement (E) - Mesures de réduction (R) - Mesures de réduction (R)	▪ Suppression des groupes froid fonctionnant aux fluides frigorigènes, ▪ Suppression de l'utilisation du fioul et utilisation du propane, ▪ Politique de réduction d'énergie : suivi des consommations et des indicateurs, plan de gestion énergétique conforme aux meilleures techniques disponibles du document de référence du secteur d'activité (BREF SA abattoir), plan d'action dédié,

CATEGORIE	IMPACT DU PROJET	TYPE DE MESURE	Description
		(E, R ou C)	
			Sensibilisation du personnel, modes opératoires,...
L'air			
Installations de combustion	Négligeable <u>Positif</u>	- Mesures d'évitement (E) - Mesures de réduction (R)	- Suppression des installations fonctionnant au fioul - Mise en place d'un suivi tous les 3 ans des émissions en sortie des chaudières afin vérifier le respect des valeurs règlementaire.
Production de froid	Négligeable <u>Positif</u>	Mesure d'évitement (E)	Suppression des groupes froids fonctionnant aux HFC.
Odeurs	Faible	- Mesure d'évitement (E) - Mesures de réduction (R) - Mesures de réduction (R) - Mesures de réduction (R) - Mesures de réduction (R) - Mesures de réduction (R) - Mesure d'évitement (E)	Station d'épuration - Couverture des ouvrages de la station d'épuration qui peuvent l'être - Mise en place d'une aération forte du bassin tampon avec du matériel performant de type hydroéjecteur. Les turbines seront couvertes pour éviter les projections, - L'ensemble du traitement des boues sera réalisé dans un local avec désodorisation au plus près des points d'émission. - Gestion des flottants via les boues biologiques - Les bennes collectant les refus de tamisage dégrillage seront situés dans un local désodorisé, - Stockages des boues dans un silo agité, couvert et désodorisé, Activité : - Suppression de l'activité de cuisson
Eau			
Consommation (quantitatif)	Modéré (Prélèvement brut à un instant t)	- Mesure de réduction (R) - Mesure de réduction (R)	- Mise en œuvre du recyclage d'eau traitée = eau industrielle sans traitement tertiaire), - Mise en œuvre de la REUT (réutilisation après traitement tertiaire), - Mesures d'économie d'eau en cas de crise (sécheresse).
	Négligeable		

CATEGORIE	IMPACT DU PROJET	TYPE DE MESURE	Description
		(E, R ou C)	
	(échelle bassin version)		
Rejet d'eaux usées	Modéré (quantitatif)	- Mesure de réduction (R) - Mesure de réduction (R)	▪ Recyclage des eaux usées traitées (eau industrielle) sur la station ▪ Mise en œuvre de la réutilisation après traitement tertiaire
	Modéré (qualitatif)	- Mesure de réduction (R) - Mesure de réduction (R)	▪ Mise en place d'un suivi du milieu récepteur l'Aisne sur le mois de juin sur différents paramètres. ▪ Proposition de nouvelles normes de rejet en cohérence avec l'acceptabilité du milieu, les MTD du secteur d'activité, le SDAGE/SAGE.
Bruit			
Bruit	Modéré	- Mesure de réduction (R) - Mesure de réduction (R) - Mesure de réduction (R) - Mesure de réduction (R)	▪ Capotage supprimeurs de la station d'épuration, ▪ Réaménagement des zones de circulations, ▪ Suppression du groupe froid HFC, ▪ Quai vif fermé

9.2 Suivi des mesures en phase d'exploitation

Les mesures de suivi du site après projet sont présentées dans le tableau ci-dessous.

TABLEAU 4 : MESURES DE SUIVI EN PHASE EXPLOITATION

THEME	MESURE DE SUIVI	PERIODICITE
Entretien général du site	Opérations de nettoyage et d'entretien du site	Hebdomadaire
	Espaces verts / Paysage	Mensuelle (printemps – été)
Bruit	Campagne de mesures acoustiques en limite de propriété et ZER	Sur demande des installations classées
Déchets	Registre des déchets dangereux	A chaque expédition de déchets dangereux (BSDD) + Bilan annuel
	Registre des déchets non dangereux	Bilan annuel
Energie	Relevé de consommations (électricité, eau, gaz)	hebdomadaire
Air	Suivi des paramètres en sortie cheminée (rubrique n°2910)	Tous les 3 ans
Eaux superficielles	Consommation eau potable	Suivi quotidien (m³)
	Contrôle des disconnecteurs	Annuelle
	Vidange Débourbeur deshuileur	Annuelle
	Suivi de station de traitement des eaux	Quotidien pour le débit Surveillance des rejets à minima selon arrêté préfectoral
	Entretien et surveillance des rejets d'Eaux Pluviales, sur les paramètres : • pH • Matières en suspension • DCO • Hydrocarbures totaux	Annuelle

9.3 Coûts associés

9.3.1.1 SITUATION ACTUELLE

TABLEAU 5 : MESURES ET COUTS D'ENTRETIEN ANNUELS – BUDGET ESTIMATIF

DOMAINE	MESURE	COUTS INVESTISSEMENTS	COUTS D'ENTRETIEN ANNUEL
Intégration paysagère	- Aménagement paysager - Clôtures	30 k€ HT	15 k€ HT

DOMAINE	MESURE	COUTS INVESTISSEMENTS	COUTS D'ENTRETIEN ANNUEL
Eau	- Séparateurs hydrocarbures - Rétentions eau pluviale - Etanchéités voiries	- 100 k€ HT -	2 k€ HT - -
	Station d'épuration	5 000 k€ HT	200 k€ HT
Air	- Désodorisation station - Mesure sur les rejets atmosphériques (chaudières)	Compris ci-dessus	Compris ci-dessus 2k€ HT
Dangers	- Dispositions constructives - Sprinklage, RIA et extincteurs - Poteaux Incendie et réseau incendie - Détection incendie	450 k€ HT	10 k€ HT
Bruit	Campagnes de mesures annuelle	-	2k€
9.3.1.2 TOTAL		~ 5 540 k€	231 k€ HT

9.3.1.3 MESURES PREVUES

DOMAINE	MESURE	COUTS INVESTISSEMENTS	COUTS D'ENTRETIEN
Station	- Refonte station - Mise en place d'utilisation d'eau recyclée - Mise en place d'un suivi du milieu récepteur l'Aisne sur le mois de juin sur différents paramètres.	5 000 k€ HT	200 k€
Air	Désodorisation station, couverture des bassins,	Compris dans le prix ci-avant	Compris dans le prix ci-avant
Refonte énergie	- Démantèlement installation existante - Mise en place des cuves propanes - Suppression groupes froids Hfc	950 k€ HT	-

10 ARTICULATION DU PROJET AVEC LES PLANS, SCHEMAS, PROGRAMMES ET DOCUMENTS DE PLANIFICATIONS EXISTANTS

Il a été étudié la compatibilité de l'exploitation du site avec différents plans, schémas, programmes et autres documents existant. Les conclusions de l'analyse des 3 documents principaux (au regard des enjeux et impacts du projet) sont présentés dans le tableau ci-après. Toutefois, l'ensemble de l'analyse est présenté en partie 9 de l'étude d'impact.

Compatibilité avec le PLUi de la communauté de communes du Mont des Avaloirs

La Communauté de communes du Mont des Avaloirs, dont fait partie la commune de Javron-les-Chapelles, a approuvé son plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) le 28 octobre 2015. D'après la cartographie du PLUi, le site se trouve sur le zonage Ue. Il s'agit de zone économique. Le sud de la parcelle, sur laquelle aucun ouvrage n'est installé, se situe en zone 2AUe – zone à urbaniser sur le long terme à vocation économique. Les zones urbaines comprennent les parties déjà urbanisées équipées et les secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter. La zone Ue est une zone dédiée aux activités économiques non compatible avec l'habitat. Elle regroupe les zones d'activités de la Communauté de communes du Mont des Avaloirs sur l'ensemble du territoire.

Le site et son projet sont compatibles avec le règlement de zone. A noter que le projet ne prévoit aucune extension ou construction.

Compatibilité avec le SDAGE LOIRE-BRETAGNE 2022-2027

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) est, à l'échelle d'un grand bassin hydrographique, un outil de planification de la gestion intégrée des eaux superficielles, souterraines et des milieux aquatiques et humides. Cet outil, préconisé par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, fixe en effet les grandes orientations d'une gestion équilibrée et globale des milieux aquatiques et de leurs usages. Il énonce les recommandations générales et particulières et définit les objectifs de quantité et de qualité des eaux.

Le SDAGE est un document fondamental pour la mise en œuvre d'une politique de l'eau à l'échelle d'un grand bassin hydrographique. Sa portée juridique est forte, toutes les décisions publiques doivent être compatibles avec les orientations et les priorités qu'il a définies.

Le comité de bassin a adopté le 3 mars 2022 le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) pour les années 2022 à 2027. Il a émis un avis favorable sur le programme de mesures associé. L'arrêté de la préfète coordonnatrice de bassin en date du 18 mars 2022 approuve le Sdage et arrête le programme de mesures.

Concernant le projet du site :

- Les rejets ne déclassent pas le cours d'eau (objectif bon état du SDAGE),
- Les Volailles Rémi Ramon a défini les normes de rejet en accord avec l'acceptabilité du milieu récepteur. L'augmentation d'activité et de débit de rejet n'impactera pas la qualité du cours d'eau,
- L'intégralité des eaux usées du site passent par la station de traitement des eaux usées,
- Respect des VLE sur les paramètres nitrates et phosphore (eutrophisation),
- Le site Les Volailles Rémi Ramon dispose de zones d'espaces verts qui permettent de réduire le ruissellement sur le site.
- Les eaux pluviales du site, toitures et voiries, sont collectées dans un réseau séparatif, ces eaux rejoignent trois bassins de rétention de 1300 m³, 2200 m³ et 270

m3. Les rejets sont respectivement régulés à 5,2 l/s, 10 l/s et 2,7 l/s. Ces rejets se font vers le réseau communal ou le fossé existant sur le site en fonction des bassins. Le site Les Volailles Rémi Ramon et son projet son compatible avec le SDAGE Loire Bretagne.
Compatibilité du projet avec le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) : SAGE MAYENNE
Fixé par arrêté préfectoral le 6 novembre 1997, le périmètre d'élaboration du SAGE concerne la totalité du territoire naturel que constitue le bassin versant de la Mayenne et de ses affluents. Ce sage s'étend sur 291 communes réparties sur cinq départements : la Mayenne, l'Orne, le Maine-et-Loire, la Manche et l'Ille-et-Vilaine. Le bassin versant de la Mayenne (4 352 km²) comprend la rivière Mayenne et ses affluents, jusqu'à sa confluence avec la Maine à Angers. Le bassin versant de la Mayenne s'étend sur 141 km du Nord au Sud et 72km de l'Est à l'Ouest. Les principaux affluents de la Mayenne sont : l'Aisne, le Gourbe, la Vée, l'Egrenne, la Varenne, la Colmont, l'Aron, l'Ernée, la Jouanne, le Vicoïn et l'Ouette. La Mayenne conflue avec le Loir et la Sarthe pour former la Maine. (PAGD MAYENNE). Concernant le projet du site : - N'est pas susceptible d'impacter une zone humide, - La consommation d'eau sur le site Les Volailles Rémi Ramon est suivie grâce à des différents compteurs. Le site utilise un réseau moyenne pression pour tout le nettoyage et sur les différents postes consommateurs d'eau. Un audit de consommation d'eau a été réalisé en 2021 sur le site. Par ailleurs le site doit respecter les MTD du BREF SA. De nombreuses dispositions sont prises et présentées dans le dossier pour limiter et optimiser les consommations d'eau. A noter que le projet permettra d'améliorer le ratio de consommation d'eau et de respecter la VLE de 6L/kg, - Le site ne se trouve pas en zone inondable, d'après le PLUi. Le site n'est pas en TRI, n'est pas concerné par un PPRI ou un PGRI, - La STEP (en cours de construction) sur le site Les Volailles Rémi Ramon permet de traiter l'intégralité des eaux usées du site. L'augmentation d'activité du site augmentera le volume d'eau à traiter. La STEP sera en mesure de traiter l'intégralité du débit futur de l'usine. Le site Les Volailles Rémi Ramon et son projet son compatible avec le SAGE MAYENNE

TABLEAU 6 : CONCLUSION DE L'ANALYSE DE COMPATIBILITE (SDAGE, SAGE, PLUi)

11 CONCLUSION DE L'ANALYSE DU SCENARIO DE REFERENCE

La réglementation demande de réaliser **une description des aspects pertinents de l'état actuel de l'environnement, et de leur évolution** en cas de mise en œuvre du projet, dénommée « **scénario de référence** », ainsi qu'un aperçu de **l'évolution probable de l'environnement** en cas d'absence de mise en œuvre du projet (R122-5 II 3° du Code de l'environnement).

L'objectif de cette partie est de faire ressortir les forces et faiblesses du territoire sur lequel le site est installé, ainsi que quelques tendances de son évolution.

Les thématiques étudiées dans le présent paragraphe sont les thématiques dont les enjeux ont été caractérisés comme fort et moyen au paragraphe précédent, à savoir :

- Hydrographie,
- Usage de l'eau,
- Odeurs,
- Environnement sonore,
- Vibrations,
- Environnement économique,
- Faune.

En cas de non mise en œuvre du projet, à horizon 2046, le site Les Volailles Rémi Ramon resterait identique à la situation actuelle en conservant son activité autorisée. En cas d'absence d'augmentation de la capacité de production (tonnage abattu) :

- Absence d'augmentation du volume d'eau consommé et donc rejeté,
- Absence de développement de la réutilisation d'eau traitée et la mise en œuvre du traitement tertiaire sur la station pour le REUSE,
- Le volume restitué à l'Aisne serait inchangé,

Concernant l'augmentation d'activité, elle participe au dynamisme économique de Javron-les-Chapelles, à terme le site prévoit l'ouverture de 40 postes ce qui permettrait de dynamiser l'offre d'emploi du secteur.

Le projet prévoyait également la finalisation de la refonte des énergies :

- Suppression des chaudières fioul au profit de l'utilisation du propane (moins émetteur en gaz à effets de serre),
- Suppression des groupes froid fonctionnant au fluides HFC.

12 AUTRICES ET AUTEURS DE L'ETUDE

Ce dossier a été réalisé avec l'assistance de :



SOCOTEC ENVIRONNEMENT
Agence Environnement & Sécurité
Nantes Saint-Herblain
☎ : (+33)2 28 01 77 40

Intervenants SOCOTEC	Sarah PASQUIER Sarah.pasquier@socotec.com	Chef de projet et cheffe de groupe Etudes et Conseil
	Romane BENOIT Romane.benoit@socotec.com	Chargée d'affaires Environnement ICPE
	Baptiste GUILLOTEAU Baptiste.guilloteau@socotec.com	Chargé d'affaires Environnement et Eau
	Lucille ROSNET	Chargé d'affaires Environnement et Eau